

Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700  
**EXTRAIT n° 2023-009**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 22 Février 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 22 Février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**POINT 8 à 12**

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 28**

**Nbre de suffrages exprimés : 31**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONOT. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Excusés :** MMES. MM. Anne-Lise GARCIA, Claude STIQUEL, Jean-François HEIL.

**Absents :** Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY.

**Pouvoirs :** Anne-Lise GARCIA pouvoir à Stéphanie GAUTIER  
Claude STIQUEL pouvoir à Denis NEDEZ.  
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 16 février 2023

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur MAILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Procès-Verbaux de la séance du 14 décembre 2022 et de celle du 18 janvier 2023 sont adoptés à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

**CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY  
ET LE FOND DE DOTATION PEUGEOT**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230316-2023-09-DE  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

.../...

**Extrait du registre des délibérations n°2023- 09****CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET LE FOND DE DOTATION PEUGEOT**

Monsieur le Maire informe que la Ville de Valentigney et le Centre d'Archives de Terre Blanche, détenteur du fond de dotation de l'entreprise PEUGEOT et présidé par Monsieur Thierry PEUGEOT, souhaitent formaliser et approfondir leur coopération en matière de promotion du patrimoine historique et industriel du Pays de Montbéliard.

Cette collaboration aura pour objectif :

- La promotion de manifestations respectives et du patrimoine historique commun,
- La mise à disposition gracieuse de scans de documents d'archives dans une limite de 50 images par an, du fond de dotation Peugeot,
- L'accueil de scolaires au centre d'Archives de Terre Blanche pour des visites guidées, des présentations d'expositions,
- Le prêt d'expositions temporaires de tirage de documents d'archives.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre annuelle proposée entre la Ville et le Centre d'Archives de Terre Blanche.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**

**Philippe GAUTIER**

**CM DU 22 FEVRIER 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230316-2023-09-DE  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

## CONVENTION-CADRE DE COOPERATION

Entre la Ville de Valentigney, représentée par Monsieur Philippe GAUTIER agissant en qualité de Maire, dûment mandaté par délibération du Conseil Municipal en séance du 22 février 2023 ci-après dénommé « La Ville » d'une part,

Et

Le Fonds de dotation Peugeot pour la mémoire de l'histoire industrielle, dont le siège social est situé au Centre d'archives de Terre Blanche, 1 rue du stade, 25 310 Hérimoncourt, représenté par son Président M. Thierry Peugeot, et ci-après désigné par « Le Fonds de dotation ».

### Préambule

Considérant qu'il est de leurs intérêts communs, les deux parties souhaitent formaliser et approfondir une coopération déjà existante entre elles, en matière de promotion du patrimoine historique et industriel du Pays de Montbéliard.

Le Fonds de dotation conserve et valorise les archives historiques de grandes entreprises comme Peugeot, Citroën ou encore Panhard.

La Ville de Valentigney étant l'un des berceaux de l'aventure industrielle de Peugeot, avec deux usines implantées au cours du XIXème siècle, a assisté à la mise en circulation des premières automobiles.

Il est convenu ce qui suit.

### 1/ Engagements mutuels

Chacune des deux parties tient régulièrement l'autre informée de l'évolution de son organisation interne et, plus généralement, de tout événement la concernant qui serait susceptible d'intéresser leur coopération.

Elles se réunissent au moins une fois par an aux fins de faire le point sur l'état de cette coopération et de débattre du développement de celle-ci.

### 2/ Modalités de mise en œuvre d'une coopération

La coopération entre la Ville et le Fonds de dotation est susceptible de prendre les formes suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230316-2023-09-DE  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

- Promotion de leurs manifestations respectives autour du patrimoine historique, *via* les réseaux sociaux notamment
- Soutien aux événements organisés par la Ville faisant référence à l'histoire industrielle :
  - Mise à disposition gracieuse de scans de documents d'archives par le Fonds de dotation, dans une limite de 50 images par an. En contrepartie, la Ville s'engage à ne les utiliser que pour ses besoins internes et à ne pas partager les fichiers en haute définition à des tiers. Le tirage de ces documents sera à la charge de la Ville.
  - Accès gratuit au portail de consultation des archives aux équipes des services Communication de la Ville.
- Accueil de scolaires au Centre d'archives de Terre Blanche : visites guidées, présentation d'expositions...
- Expositions temporaires de tirages de documents d'archives (photographies encadrées, reproductions à la charge de Ville...)
- Toute autre action jugée utile à la Ville et au Fonds de dotation pour promouvoir le patrimoine historique.

### **3/ Durée de la présente convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature par les parties et tacitement reconductible.

Elle peut être dénoncée unilatéralement par l'une ou l'autre des deux parties qui doit alors informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance.

Fait à Valentigney, en deux exemplaires originaux, le

Le Maire de Valentigney

Le Président du Fonds de dotation

Philippe Gautier

Thierry Peugeot

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230316-2023-09-DE  
Date de réception préfecture : 16/03/2023